

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 24 octobre 2022

Nbre de conseillers : 15 L'an deux mil vingt-deux, le 24 octobre, à 20h00, le Conseil
En exercice : 15 Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est
Ont pris part à réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunions de la mairie.
la délibération : 9

Membres présents : Nicole BOUVIER – Aurélia MILETTO – Joël TRUCHET – Andgel
BOISSON – Natacha HERON – Thierry LANDAZ – Anne PÉPIN – Georges PEREIRA et Sylvie
PLOTTIER.

Membres excusés : Christophe RUSPINI – Alain VIOUX – Dominique BÉCU – Jean-Louis
LORANS – Amandine REVET et Estelle FERLIN

Date de la convocation : 18 octobre 2022

Date d'affichage : 25 octobre 2022

Secrétaire de séance : Natacha HERON **Pouvoirs :** Estelle FERLIN à Nicole BOUVIER
Dominique BÉCU à Sylvie PLOTTIER et Jean-Louis LORANS à Natacha HERON

Quorum : 8

Ont voté : pour : 12, contre : 0, abstentions : 0

OBJET : INTERVENTION DES MEMBRES DU RASED

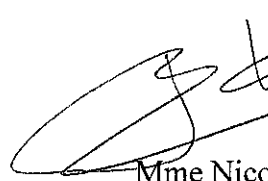
Pour des raisons d'indemnités de déplacement, les membres du RASED n'interviennent plus dans les écoles du territoire sur lequel le SIEGC est territorialement compétent. Le conseil municipal déplore fortement cette situation.

Comme le conseil de RPI l'a déjà fait, Madame le Maire, Présidente du SIEGC, propose que le conseil municipal prenne une motion afin de demander à l'administration de l'Education Nationale de remédier d'urgence à cette situation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Demande** à l'administration de l'Education Nationale de remédier d'urgence à cette situation pour que les actions engagées par les membres du RASED auprès des élèves et des familles (en situation de fragilité) puissent reprendre au plus tôt et de manière pérenne.
- **Autorise Mme le Maire**, Présidente du SIEGC, à entreprendre toutes les démarches en ce sens.

Le Maire


Mme Nicole BOUVIER

